

Baromètre 2014

Résumé et conclusion

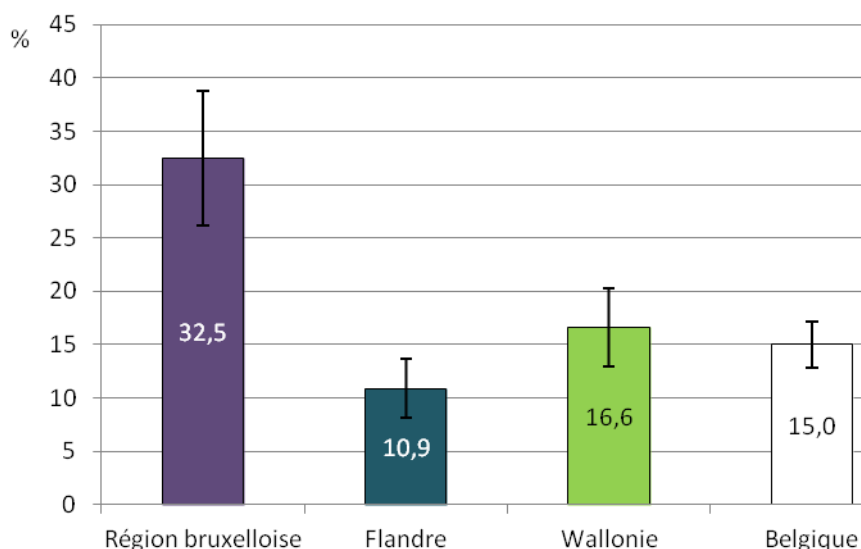
Le Baromètre social présente annuellement une série d'indicateurs qui éclairent différents aspects de la pauvreté en Région bruxelloise. Il expose la situation socio-économique des Bruxellois et, dans la mesure du possible, reprend les indicateurs de pauvreté tels que définis dans le cadre de la méthode ouverte de coordination en matière de protection et d'inclusion sociale de l'Union Européenne. Le Baromètre n'a pas pour objectif d'évaluer l'impact des politiques sur la pauvreté mais permet de tracer le contexte global dans lequel s'inscrivent ces politiques et les défis auxquels elles doivent faire face.

En parcourant les chiffres clés repris ci-dessous, il faut garder à l'esprit qu'une certaine proportion de personnes pauvres échappe probablement à plusieurs de ces statistiques notamment parmi les personnes en situation illégale. Pour approcher leur réalité, les échos émanant des travailleurs de terrain apportent une information précieuse, d'ordre plus qualitatif. Cette information est notamment récoltée au travers des « Rapports thématiques » et des « Regards croisés » dans le cadre des rapports sur l'état de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale.

Quelques chiffres

En Région bruxelloise, « le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale » se situe autour de 41,2 %. Approximativement un tiers des Bruxellois (32,5 %) vivent avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté.

Taux de risque de pauvreté par région et en Belgique, revenus de 2011



Source: Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Quality Report Belgian SILC 2012

Le taux de risque de pauvreté est environ cinq fois plus élevé parmi les Bruxellois au chômage que parmi ceux qui travaillent. A Bruxelles, un actif sur cinq (20,4 %) et près d'un jeune actif de moins de 25 ans sur trois (30,3 %) est demandeur d'emploi inoccupé.

Un quart des bébés bruxellois naissent dans un ménage sans revenu du travail (25,5 %) et plus d'un quart des enfants de moins de 18 ans (26,2 %) grandissent dans ces conditions.

La part de la population dépendant d'une allocation d'aide sociale ou d'une allocation de chômage est élevée en Région bruxelloise : cela concerne un cinquième (19,6 %) de la population bruxelloise d'âge actif (18-64 ans) et 17,1 % des personnes âgées (65 ans et +).

Près de cinq pour cent (4,9 %) de la population bruxelloise d'âge actif perçoit un revenu d'intégration sociale ou équivalent, et ce pourcentage est deux fois plus élevé (9,9 %) parmi les jeunes adultes. Parmi les personnes âgées, 9,9 % perçoivent la GRAPA. Ainsi, en Région bruxelloise, un jeune sur dix et une personne âgée sur dix ne disposent pratiquement pas d'autres ressources que leur allocation d'aide sociale.

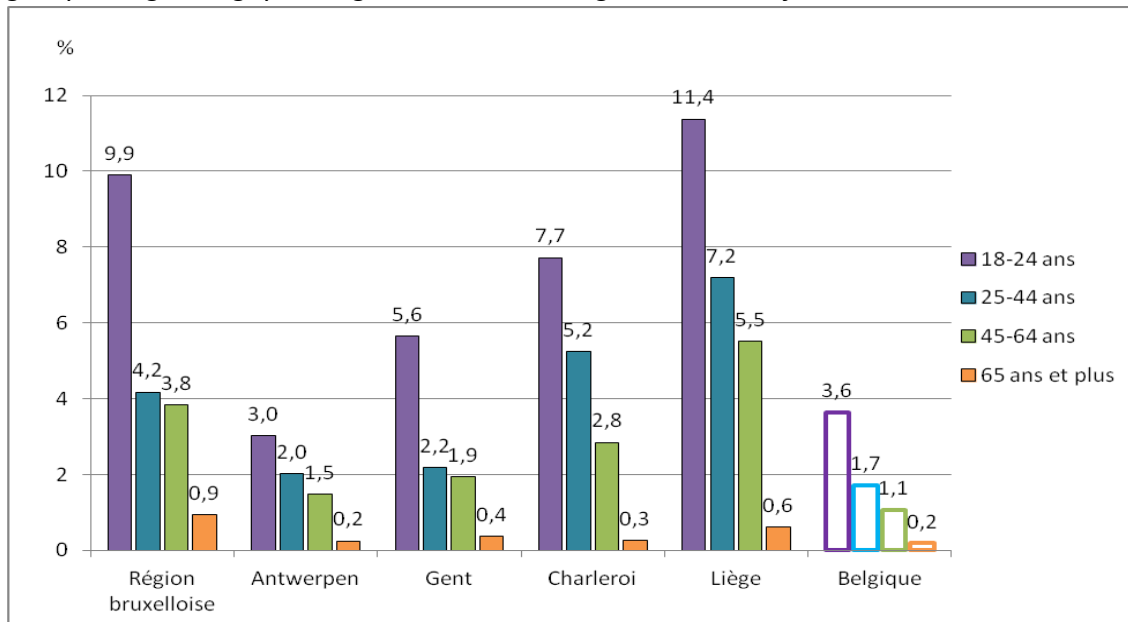
Près d'un quart de la population bruxelloise (24,2 %) bénéficie de l'intervention majorée en matière de soins de santé (BIM).

En Région bruxelloise, parmi les jeunes de 18 à 24 ans, environ un jeune homme sur cinq et une jeune femme sur six ont quitté prématurément l'école sans avoir obtenu le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Quel que soit l'âge, les personnes sans diplôme du secondaire ont beaucoup de difficultés à s'insérer sur le marché du travail : un actif bruxellois ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur sur trois (33,2 %) est au chômage.

Le coût élevé du logement, qui continue d'augmenter, pèse de plus en plus lourdement dans le budget des ménages bruxellois. Entre 2004 et 2013, le loyer moyen corrigé de l'inflation a augmenté de 20 %. L'accessibilité des logements pour les personnes à bas revenus s'est donc fortement détériorée. En témoigne notamment le nombre croissant de ménages sur liste d'attente pour un logement social (41 461), qui reflète également l'augmentation continue du déficit en logements sociaux : moins de la moitié des demandes (46,4 %) sont satisfaites. Notons que les données disponibles relatives aux conditions de logement des personnes en situation de pauvreté en Région bruxelloise sont parcellaires, ce qui rend malaisé le suivi systématique de la problématique.

La plupart des indicateurs suggèrent que la proportion de personnes en situation de pauvreté est globalement plus élevée en Région bruxelloise qu'au niveau des deux autres régions du pays. Cependant, la comparaison de la Région bruxelloise avec les grandes villes du pays indique que la situation socioéconomique serait, sur certains aspects, plus défavorable dans les grandes villes wallonnes.

Pourcentage de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) et équivalent (ERIS) par groupe d'âge, Belgique, Région bruxelloise et grandes villes, janvier 2013



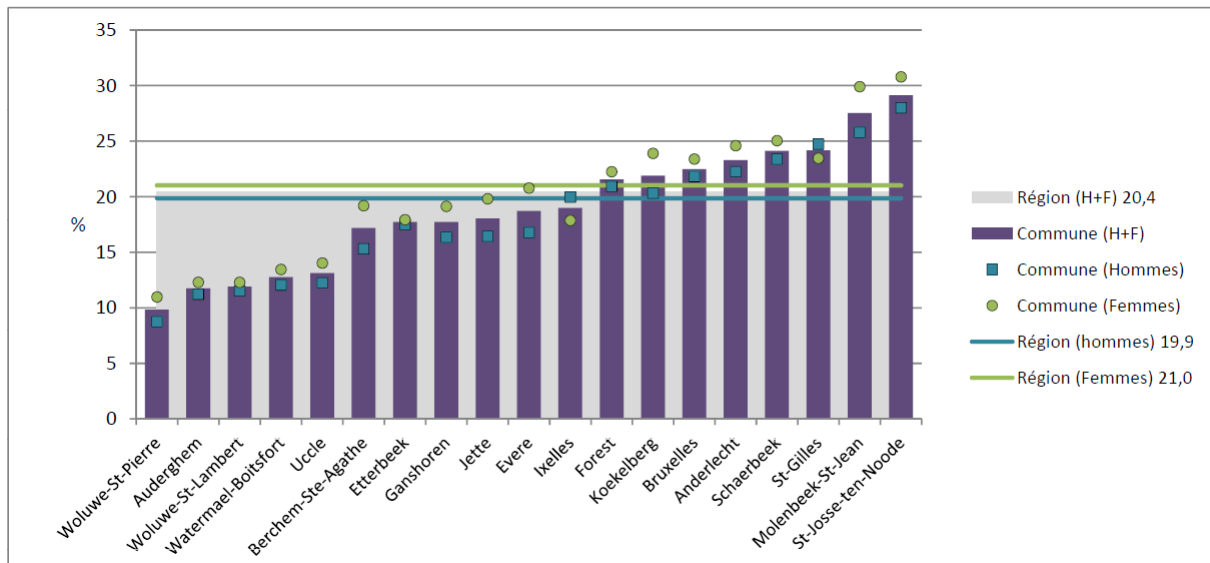
Source: SPP Intégration sociale : données au 06/06/2014 ; Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Registre national 2013 ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

Inégalités socio-spatiales

Les chiffres globaux pour la Région bruxelloise masquent l'importance de la dualité socio-spatiale au sein de son territoire ; il existe en effet de grandes disparités en termes de pauvreté entre les communes bruxelloises.

Le taux de chômage en Région bruxelloise varie largement d'une commune à l'autre : le taux le plus élevé est observé à Saint-Josse-ten-Noode (29,1 %) et le plus faible à Woluwe-Saint-Pierre (9,8 %).

Taux de chômage administratif, par commune et par sexe, Région bruxelloise, 2013



Source : Observatoire bruxellois de l'Emploi, Actiris

Le revenu médian par déclaration des habitants, influencé par le taux de chômage, diffère également de façon importante selon les communes bruxelloises : il varie de 14 033 € à Saint-Josse-ten-Noode à 23 454 € à Woluwe-Saint-Pierre.

Par ailleurs, si 16,2 % des élèves bruxellois en première année de l'enseignement secondaire ont déjà accumulé au moins deux ans de retard scolaire, cette proportion avoisine les 20 % dans les communes les plus pauvres - la plus élevée étant observée parmi les élèves résidant à Saint-Josse-ten-Noode (22,4 %). Cette proportion est nettement plus basse dans les communes plus aisées, comme à Watermael-Boitsfort (5,4 %).

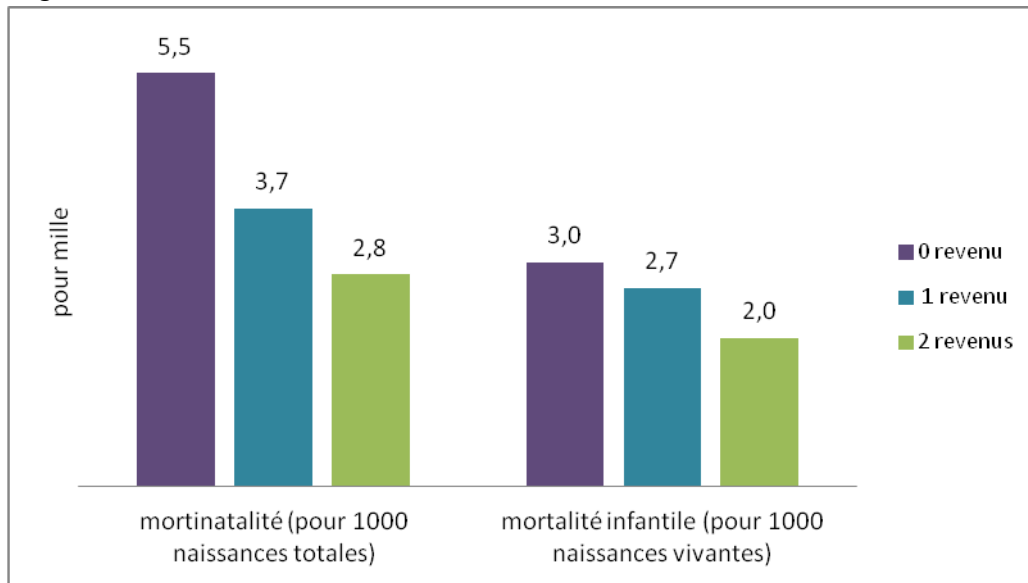
Inégalité de santé

La situation socioéconomique des personnes influence de façon très importante leur état de santé. La grande hétérogénéité sociale qui caractérise la Région bruxelloise se reflète dans d'importantes inégalités de santé.

Les inégalités face à la mort représentent le sommet de l'iceberg : tant le risque de mourir au cours de la première année de vie que le risque de mortalité prématurée en général (avant 65 ans) augmentent à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale.

Les enfants qui naissent dans un ménage sans revenu du travail ont presque deux fois plus de risque d'être mort-nés et, pour les enfants nés vivants, 1,5 fois plus de risque de décéder avant l'âge d'un an par rapport aux enfants qui naissent dans un ménage à deux revenus.

Taux de mortinatalité et de mortalité infantile selon le nombre de revenus dans le ménage, Région bruxelloise, 2010-2011



Source: Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, Bulletins statistiques de naissances et décès 2010-2011

Quelques évolutions... pas toujours faciles à saisir

Il n'est pas évident de mesurer l'évolution de la pauvreté à Bruxelles.

Tout d'abord, les indicateurs de pauvreté définis au niveau européen sont basés sur l'enquête EU-SILC. Bon nombre de ces indicateurs, notamment le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, ne sont disponibles que sur base de cette enquête. Or, la petite taille de l'échantillon pour la Région bruxelloise implique de larges intervalles de confiance limitant de façon importante la fiabilité du calcul des évolutions.

Ensuite, les indicateurs basés sur des données administratives posent souvent des problèmes de ruptures de séries liées à des changements de législation (ex. enrôlement fiscal), rendant difficile l'interprétation des évolutions.

Par ailleurs, les évolutions du nombre d'allocataires sociaux peuvent également traduire des changements au niveau de l'accès à certains droits résultant de modifications de pratiques ou de législations (conditions d'accès au revenu d'intégration sociale, à l'aide sociale équivalente au revenu d'intégration sociale, aux allocations de chômage, etc.), plutôt qu'une variation du nombre de personnes en difficulté.

Enfin, certains groupes parmi les plus défavorisés n'apparaissant pas ou peu dans la plupart des statistiques disponibles, l'évolution de leur nombre est, *a fortiori*, difficile à évaluer.

Evolution récente

Entre janvier 2012 et janvier 2013, la population bruxelloise a continué d'augmenter (+ 1,4 %), plus rapidement qu'en moyenne en Belgique, mais à un rythme moins rapide

qu'entre 2011 et 2012 (+ 1,8 %). Le taux de chômage administratif est resté relativement stable, mais l'évolution du nombre de bénéficiaires (18-64 ans) d'une allocation de chômage indique une légère diminution (-4,0 %). Parallèlement, dans le même groupe d'âge, le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (RIS) a légèrement augmenté (+ 3,9 %), de même que le nombre de personnes percevant une allocation pour personnes handicapées (+ 3,0 %). Au total, le nombre de bénéficiaires (18-64 ans) d'une allocation de chômage, d'un RIS ou d'une allocation pour personnes handicapées a légèrement diminué (- 1,8 %).

Une baisse importante du nombre de bénéficiaires (18-64 ans) de l'aide sociale équivalente au revenu d'intégration sociale (ERIS) est constatée en Région bruxelloise (- 16,9 %). Cette tendance est observée dans l'ensemble de la Belgique et s'explique en grande partie par de nouvelles mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration, impliquant une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière.

Le nombre de personnes de 65 ans et plus qui perçoivent une GRAPA a augmenté (+ 5,6 %).

Evolution ces dernières années

Au cours des six dernières années, notamment suite à la crise économique, le taux de chômage administratif en Région bruxelloise est passé de 18,7 % en 2008 à 20,4 % en 2013. La part de bénéficiaires d'un (E)RIS dans la population bruxelloise de 18 à 64 ans est quant à elle passée de 4,2 % en 2008 à 4,9 % en 2013.

La part de la population bénéficiant de l'intervention majorée en matière de soins de santé a augmenté de façon importante ces dernières années (passant de 14,9 % en janvier 2007 à 24,2 % en janvier 2014), notamment suite à l'élargissement de l'accès à ce statut pour les ménages à faibles revenus. Cette proportion n'a toutefois pratiquement pas évolué entre janvier 2013 et janvier 2014.

Notons que ces indicateurs ne permettent pas d'évaluer la mobilité sociale en Région bruxelloise en suivant les personnes dans le temps et l'espace. Les personnes identifiées comme en risque de pauvreté sont-elles les mêmes d'une année à l'autre ? Cette question intègre celle des dynamiques migratoires, importantes en Région bruxelloise, tant entre les communes bruxelloises qu'entre la Région bruxelloise et le reste de la Belgique ou l'étranger.

De manière générale, l'évolution de la situation socioéconomique des Bruxellois doit être interprétée à la lumière des mouvements migratoires, de l'internationalisation et du rajeunissement de la population mais également de la conjoncture économique globale.

Pour conclure, les indicateurs de pauvreté indiquent qu'un nombre important de Bruxellois vivent dans une situation difficile. Dans un cadre de croissance démographique et de

défédéralisation d'une série de compétences, la Région est plus que jamais confrontée à d'importants défis en termes de logement, d'emploi, d'enseignement, de santé et d'aide aux personnes, comme en témoignent les indicateurs présentés dans ce baromètre.